



**Le Pays Rochois**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS - 2016



## **Communauté de Communes du Pays Rochois**

1 place Andrevetan - 74800 LA ROCHE SUR FORON  
Tél. : 04.50.03.39.92 - Fax : 04.50.03.24.05  
[www.ccpaysrochois.fr](http://www.ccpaysrochois.fr) - [accueil@ccpaysrochois.fr](mailto:accueil@ccpaysrochois.fr)



## PREAMBULE

La collecte des ordures ménagères est une compétence historique du SIVOM puis de la Communauté de Communes du Pays Rochois. Le service de collecte s'est adapté au fil des ans aux contraintes réglementaires, aux évolutions techniques afin de garantir aux usagers un service de qualité et d'en maîtriser les coûts.

Les modes de collecte ont beaucoup évolué, la création de la déchetterie et la mise en place du tri ont été des étapes indispensables avec des bénéfices environnementaux certains.

La prévention des déchets est aujourd'hui un enjeu fort pour la collectivité car c'est de l'effort de chacun que le service rendu pourra continuer à progresser, en adaptant nos modes de consommation et nos comportements.

Le présent rapport synthétise l'action du service public d'élimination des déchets, les résultats de l'année 2016 sont encourageants avec une diminution du tonnage d'ordures ménagères et une hausse de la collecte sélective mais les efforts doivent être poursuivis pour atteindre les objectifs de réduction des déchets.

# SOMMAIRE

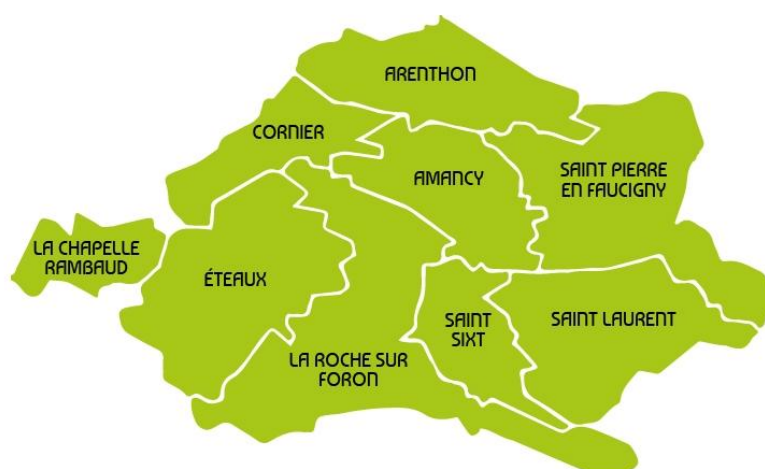
<b>CHAPITRE I : LES INDICATEURS TECHNIQUES</b>	<b>4</b>
<b>1. LE TERRITOIRE</b>	<b>4</b>
<b>2. LA COLLECTE</b>	<b>5</b>
2.1 Les ordures ménagères résiduelles (OMR)	5
2.2 La collecte sélective	9
2.3 Les autres collectes	11
2.4 La déchetterie	14
<b>3. Le traitement</b>	<b>21</b>
<b>4 La prévention</b>	<b>24</b>
4.1 Le compostage	24
4.2 La réduction des flux d'OM lors des manifestations	28
4.3 Distribution de sacs réutilisables	28
4.4 Opération STOP-PUB	29
4.5 Exemplarité de la collectivité	30
<b>CHAPITRE II : LES INDICATEURS FINANCIERS</b>	<b>31</b>
<b>1. MONTANTS PERCUS</b>	<b>31</b>
<b>2. LES COUTS DE SERVICE</b>	<b>31</b>
<b>CHAPITRE III : SYNTHÈSE</b>	<b>33</b>

# CHAPITRE I : LES INDICATEURS TECHNIQUES

## 1. LE TERRITOIRE

La Communauté de Communes du Pays Rochois exerce la compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés » transférée par les 9 communes qui la composent. A ce titre, elle assure la collecte des ordures ménagères et la gestion de la déchetterie.

Le transfert des déchets y compris ceux issus de la collecte sélective et le traitement (ordures ménagères et emballages) sont des compétences transférées au SIDEFAGE (Syndicat mixte de gestion des déchets du Faucigny Genevois). La CCPR est adhérente au SIDEFAGE depuis le 30 décembre 1999.



Communes adhérentes :

Département	Commune	Date début	Population INSEE 2016	Population DGF 2016
74	Amancy	01/01/1998	2437	2462
74	Arenthon	01/01/1998	1587	1615
74	Cornier	01/01/1998	1265	1282
74	Eteaux	01/01/1998	1917	1938
74	La Chapelle-Rambaud	01/01/1998	247	275
74	La Roche-sur-Foron	01/01/1998	11560	11761
74	Saint-Laurent	01/01/2003	828	859
74	Saint-Pierre-en-Faucigny	01/01/2003	6095	6179
74	Saint-Sixt	01/01/1998	959	1046

## 2. LA COLLECTE

### 2.1 Les ordures ménagères résiduelles (OMR)

La collecte des ordures ménagères (OMR) est assurée en régie, deux modes de collecte coexistent sur le Pays Rochois :

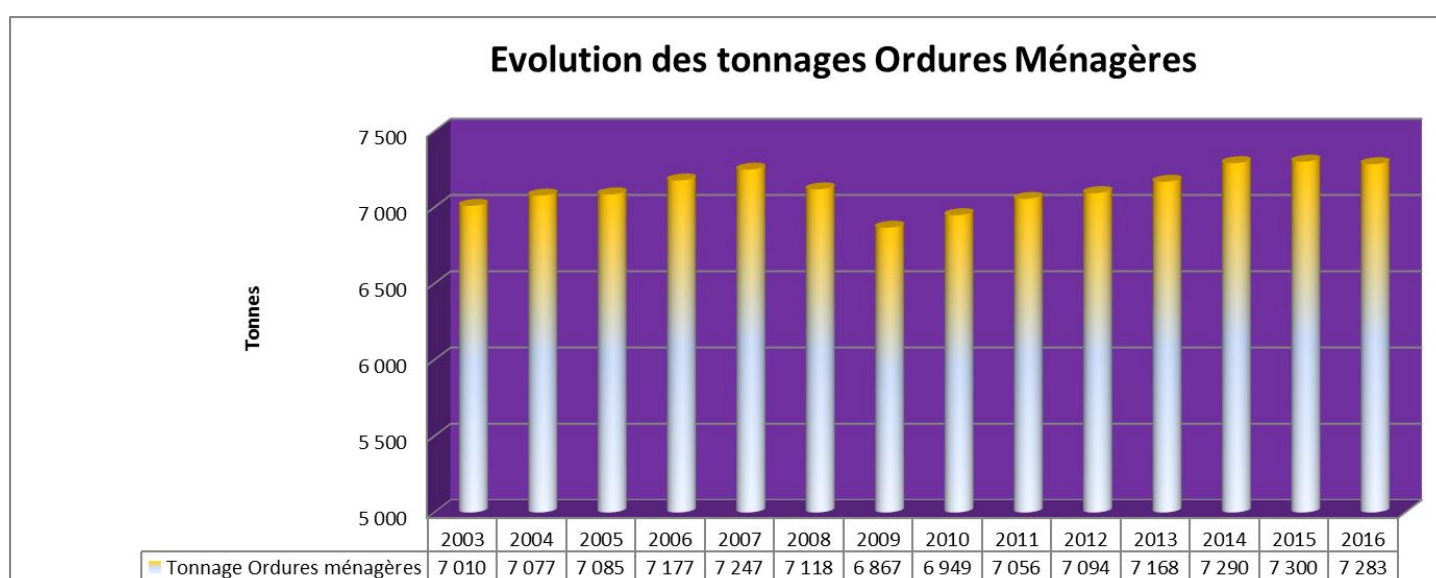
- La collecte traditionnelle en porte à porte ou en point de regroupement : PAP
- La collecte en point d'apport volontaire (enterré ou semi-enterré) : PAV

L'organisation de la collecte est définie dans le règlement de service de collecte des ordures ménagères approuvé par le Conseil Communautaire du 22 novembre 2016.

La fréquence de collecte varie en fonction de la commune. Les communes de Saint Pierre en Faucigny et de La Roche sur Foron sont collectées deux fois par semaine, les autres communes sont collectées une fois par semaine. Les secteurs en apport volontaire sont collectés une fois par semaine.

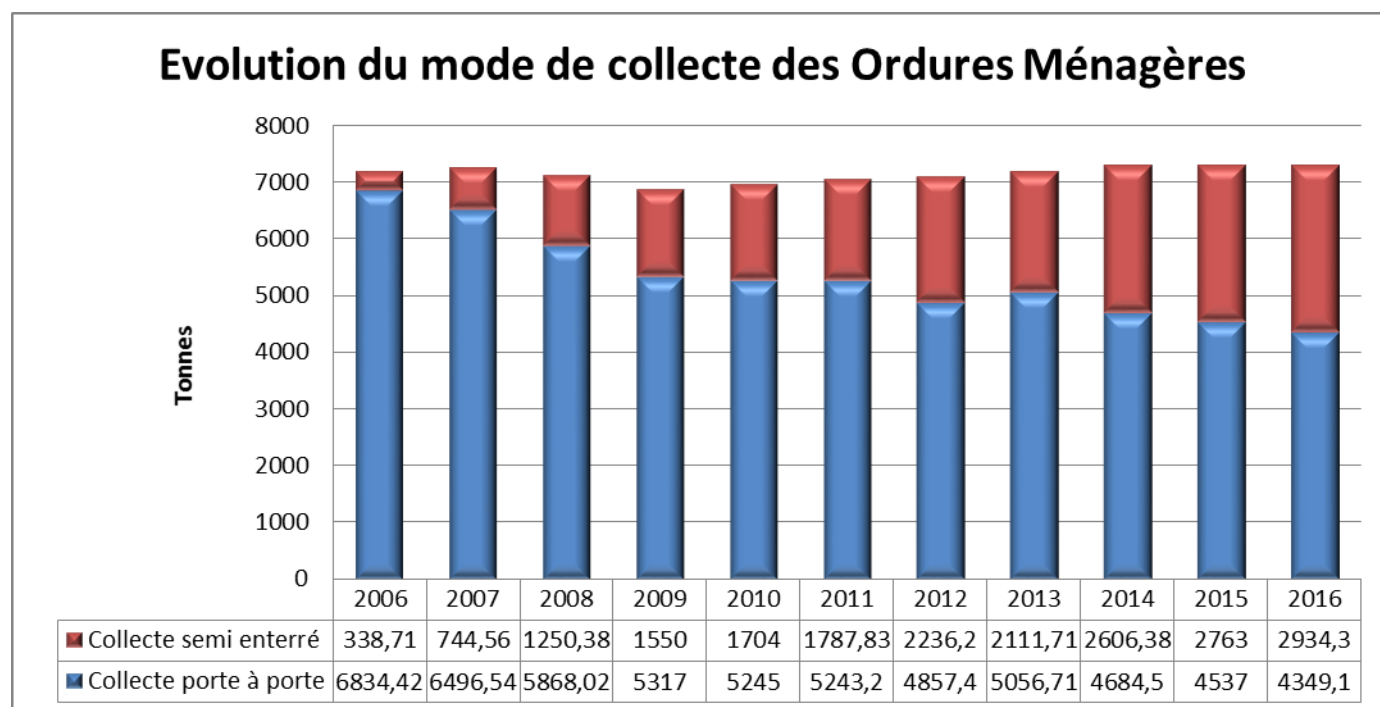
Dans un contexte réglementaire imposant des diminutions de tonnage d'ordures ménagères et une amélioration des performances de tri, la Communauté de Communes du Pays Rochois a mis l'accent sur le développement de points d'apport volontaire d'emballages. La densification des points de tri permet de favoriser le geste de tri et ainsi d'alléger la poubelle « grise » (ordures ménagères).

Les résultats de la collecte des ordures ménagères sont représentés dans le graphique ci-après :



Les tonnages collectés en 2016 sont en baisse de 0,23%. La population a quant à elle augmenté de 3,1%. La production d'ordures ménagères par habitant a donc baissé en 2016 avec un ratio de 265,6 kg /hab. DGF contre 274,5 kg d'OMr / hab. DGF en 2015.

Le graphique suivant synthétise l'évolution des deux modes de collecte des ordures ménagères sur le territoire du Pays Rochois.



Le service en régie de collecte des ordures ménagères est organisé selon le détail suivant :

Collecte	Moyens humains affectés en ETP	Fréquence de collecte	Moyen matériel et énergie
Porte à porte	6	C1 et C2	1 camion GNV +1 camion gasoil +1 secours gasoil
Apport volontaire	1	C1	1 camion grue gasoil
Encadrement	0.5		

	Collecte en porte à porte			Collecte semi-enterré			Total des collectes		
	2015	2016	variation	2015	2016	variation	2015	2016	variation
Tonnage total	4537	4349	-4%	2763	2934	5,8%	7300	7283	-0,2%
pourcentage tonnage	62,2%	59,7%	-4%	37,8%	40,3%	6,1%	100,0%	100,0%	0,0%
distance parcourue (km)	27231	28797	5%	16184	15958	-1,4%	43415	44755	3,0%
carburant dépensé (L)	21154,5	23010	8%	12837,4	12498,3	-2,7%	33991,9	35508,3	4,3%
Equivalent CO2 en tonnes	78,3	85,1	8%	47,5	46,2	-2,7%	125,8	131,4	4,3%
Heures agent	9153	9339	2%	1515	1698	10,8%	10668	11036,5	3,3%
Consommation (L/100 km)	77,69	79,90	3%	79,32	78,32	-1,3%	78,30	79,34	1,3%
Consommation (L/Tonne)	4,66	5,29	12%	4,65	4,26	-9,1%	4,66	4,88	4,5%
Tonne par 100 km	16,66	15,10	-10%	17,07	18,39	7,2%	16,81	16,27	-3,3%
Tonne par heure agent	0,50	0,47	-6%	1,82	1,73	-5,5%	0,68	0,66	-3,7%



Les déchets issus des professionnels mais assimilables aux ordures ménagères sont collectés en mélange avec les OMR des ménages. Les professionnels sont soumis à la redevance au volume de déchets produits (volume des bacs conventionnés). Toutefois, s'ils justifient au moyen d'un contrat de prestation de service de collecte et de traitement de leurs déchets, ils peuvent être exonérés de la REOM.

Les tonnages collectés sont comptabilisés dans les tonnages d'OMR collectés sur le territoire du Pays Rochois.

L'année 2016 a été marquée par l'acquisition de la 1<sup>ère</sup> benne à ordures ménagères fonctionnant au Gaz Naturel pour Véhicule (GNV). Il s'agit d'une 1<sup>ère</sup> en Rhône-Alpes !

Ce véhicule n'émet pas de particules fines, responsable des problèmes de pollution atmosphérique dans la vallée de l'Arve.

L'impact carbone du fonctionnement au BioGNV est nul.



*Inauguration de benne à ordures ménagères GNV*



## 2.2 La collecte sélective

Organisée en apport volontaire sur l'ensemble du territoire, la collecte sélective est effectuée via des points d'apports volontaires (aérien, semi-enterré ou enterré). La compétence de collecte et de traitement a été transférée au SIDEFAGE, ces missions sont effectuées par des prestataires de service.

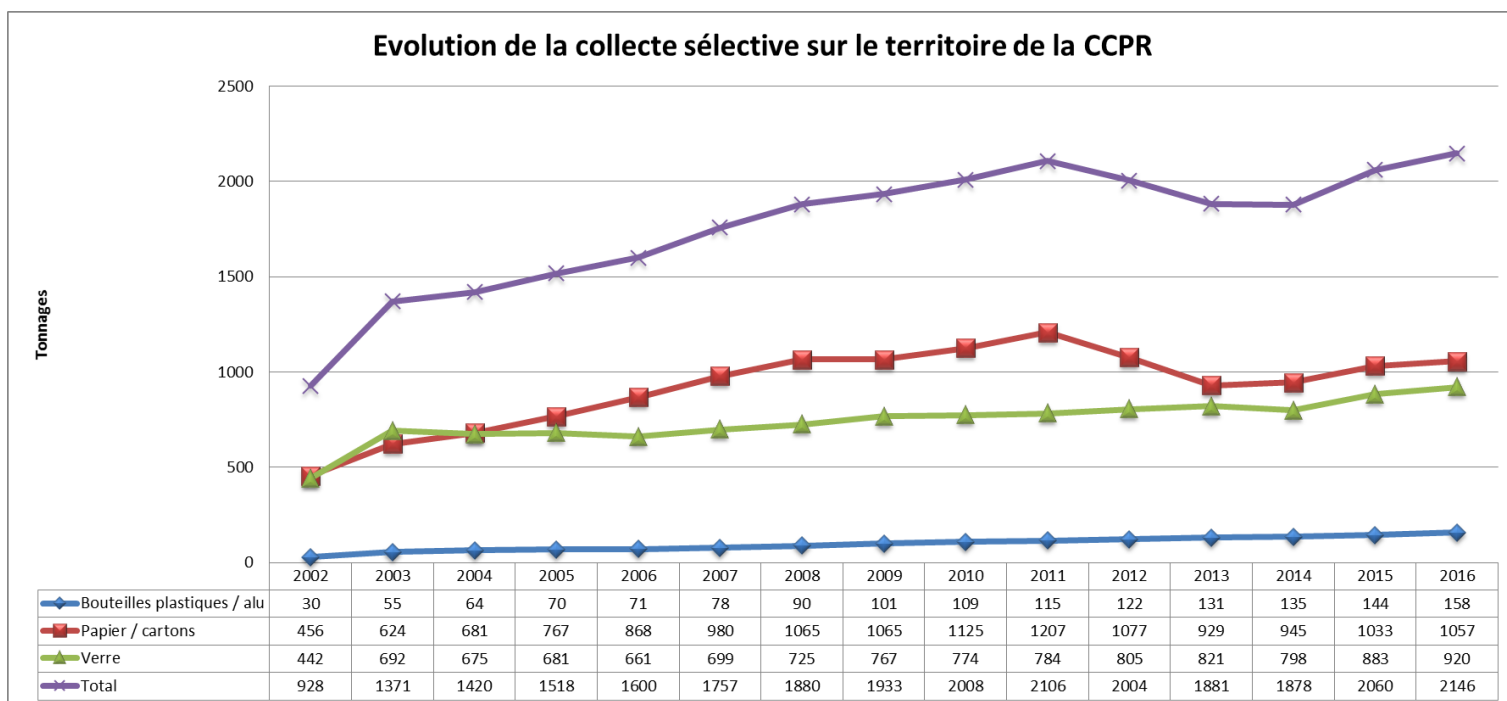
Les soutiens versés par les Eco-organismes (Eco-Emballage, Eco-folio) sont perçus par le SIDEFAGE ainsi que les recettes de vente des matériaux.



Le Pays Rochois compte 92 points d'apports volontaires selon le détail suivant.

Communes	Population DGF 2017	Nombre de PAV			ratio en hab /conteneur cible à 300
		aériens	semi-enterrés	enterrés	
Amancy	2524	5	3		316
Arenthon	1619	2	2		405
Cornier	1305	4	1		261
Eteaux	1956	1	5		326
La Chapelle Rambaud	282	2			141
La Roche Sur Foron	12018	24	9	3	364
St Laurent	863	1	3		216
Saint Pierre en Faucigny	6327	18	2	3	316
St Sixt	1062	1	3		266

Le graphique suivant représente l'évolution de la collecte sélective sur le territoire du Pays Rochois depuis 2002.



La collecte sélective est en légère hausse avec une progression de 1%. La production par habitant est donc de 78,3 kg/hab. DGF contre 77,5 kg/hab. DGF en 2015.

Le ratio à l'habitant (INSEE) est de 80 kg à comparer avec le ratio national (source ADEME) de 76 kg.

Les résultats de caractérisation montrent que la marge de progrès est encore importante puisqu'il y a encore 24% de recyclables dans les ordures ménagères.

## 2.3 Les autres collectes

### 2.31 Les DASRI

Les déchets d'activités de soin à risque infectieux (coupants-tranchants) sont collectés sur le territoire en apport volontaire. Deux bornes sont à disposition du public en auto-traitement, les usagers peuvent se doter gratuitement de boîte à aiguilles (BAA) dans les pharmacies. La Communauté de Communes fournit aux pharmacies les codes-barres permettant l'ouverture des bornes.

Depuis 2014, la CCPR a contractualisé avec l'Eco-organisme DASTRI chargé, au niveau national, d'organiser la collecte et le traitement des DASRI. Selon le principe des REP (responsabilité élargie du producteur), l'Eco-organisme est financé par les metteurs sur le marché de piquants-coupants.

La collecte est assurée par des prestataires de DASTRI.



En 2016, DASTRI a collecté sur le territoire du Pays Rochois 412 kg de DASRI.

### 2.32 Les cartons d'emballage

Fin 2013, la CCPR a mis en place une collecte en porte à porte des cartons d'emballage, carton brun. Celle-ci est réalisée sur les zones productrices de carton en grande quantité à savoir, les centres-villes (St Pierre et La Roche sur Foron) et les zones d'activités.

Les cartons doivent être pliés et présentés à la collecte la veille au soir soit le mardi soir pour une collecte le mercredi matin. En cas de quantité importante, la CCPR peut fournir des bacs de 750 litres à couvercle jaune.

L'objectif est d'accroître la collecte de cartons bruns et de diminuer la part restante dans les ordures ménagères résiduelles.



En 2016 la collecte de carton s'élève à 106 tonnes soit une évolution de 45% par rapport à 2015.

### 2.33 Le textile

Constatant les quantités de textile déposées en déchetterie, la CCPR a lancé en 2012 la collecte du textile en apport volontaire. Dans un 1<sup>er</sup> temps, deux bornes ont été implantées en déchetterie. Celles-ci fournies et collectées gratuitement par Le Relais, entreprise d'économie sociale solidaire (ESS) travaillant la thématique au niveau national.

Toutefois afin de ne pas déstabiliser l'activité d'un acteur local du textile, ALPABI, une réflexion tripartite s'est engagée afin de mailler le territoire en bornes d'apport volontaire exploitées pour partie par Le Relais et par ALPABI.

En 2013, des bornes supplémentaires ont donc été installées selon le détail suivant :

- Eteaux, rue de la Croix verte (exploitation ALPABI)
- Arenthon, city-stade (exploitation ALPABI)
- La Roche sur Foron, Bénite Fontaine (exploitation Le Relais)
- La Roche sur Foron, rue de l'Europe (exploitation Le Relais)
- La Roche sur Foron, devant ALPABI (exploitation ALPABI)

Les tonnages collectés en 2016 s'élèvent à 68 tonnes de textile, sans évolution par rapport à 2015.

Des difficultés ont été rencontrées avec Le Relais pour l'implantation de nouvelles bornes sur le territoire du Pays Rochois. Fin 2016, il a été décidé de mettre un terme à la convention afin de permettre un déploiement des bornes en maintenant l'activité d'Alpabi. Un partenariat débutera en 2017 avec La Fibre Savoyarde.



*Borne d'apport volontaire d'Arenthon*



## 2.4 La déchetterie

La Communauté de Communes compte une déchetterie exploitée en régie sur son territoire, située zone des Dragiez.

Destinée aux déchets encombrants et ne relevant pas de la collecte des ordures ménagères résiduelles.

Depuis sa création en 1997, le site n'a pas cessé de s'adapter aux nouvelles contraintes et réglementation, ainsi la déchetterie a subi plusieurs phases d'agrandissement pour permettre un accueil de qualité dans le respect de la réglementation.

Commune / site	Mode de gestion	Date d'ouverture	Tonnage 2015	Tonnage 2016
Roche-sur-Foron (La) - ZAC des Dragiez	Régie	01/04/1997	6 470 t	7 690 t

### Horaires

Heures d'ouverture							
Hiver	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	8h -12h	8h -12h	8h -12h	8h -12h	8h -12h	8h - 17h30	X
Après-midi	13h30 - 17h30	13h30 - 17h30	13h30 - 17h30	13h30 - 17h30	13h30 - 17h30		X

*Du 15 avril au 14 octobre : ouverture à 14h et fermeture à 19h*

### Moyens humains

Déchetterie	Moyens humains affectés en ETP
Agent d'accueil	3
Encadrement	0.5



### Condition d'accès (extrait du règlement intérieur)

L'accès à la déchetterie intercommunale est réservé aux particuliers résidants sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Rochois.

Pour les usagers utilisant un véhicule, l'accès est limité aux catégories suivantes :

- Véhicule léger, attelé ou non d'une remorque bagagère
- Véhicule d'un PTAC inférieur à 3,5T et d'une hauteur inférieure à 3 mètres

Les usagers doivent eux-mêmes effectué le déchargement des véhicules en se conformant strictement aux indications et aux instructions données sur place par les agents du service.

La limite des apports est de 50 litres pour les déchets toxiques, 0,5 m<sup>3</sup> pour les gravats et de 2 m<sup>3</sup> pour les autres déchets.

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2012, l'accès à la déchetterie est interdit aux professionnels y compris ceux du territoire. En effet, une déchetterie dédiée aux professionnels a ouvert zone de la Balme à La Roche sur Foron.

Depuis début 2013, un contrôle d'accès a été mis en place. Les usagers disposent d'un badge (carte avec puce RFID) qui commande l'ouverture de la barrière d'entrée. Ces badges sont remis à la maison de Pays sur demande dans la limite d'un badge par foyer. Au-delà des badges supplémentaires peuvent être achetés au prix de 10 € / unité.

### Fréquentation

La boucle de comptage des véhicules a comptabilisé en moyenne 359 véhicules par jour pour l'année 2016. Les pics de fréquentation sont enregistrés les samedis avec 815 véhicules dans la journée du samedi 21 mai soit plus d'un véhicule par minute d'ouverture.

<b>Fréquentation / nombre de visites :</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>Particuliers :</b>	99 229	111 944

## Conventions / Labels / Normes

Le tableau ci-après synthétise les conventions passées avec des Eco-organismes dans le cadre des responsabilités élargies des producteurs (REP) qui permettent le financement et l'organisation des filières de traitement de certains déchets.

En 2014, la Communauté de Communes du Pays Rochois a contractualisé avec l'Eco-organisme « Eco-DDS » en charge d'organiser la collecte et le traitement des déchets diffus spécifiques, les déchets dangereux des ménages.

	<b>Dernière date d'obtention</b>
Convention ALIAPUR pour les pneus	23/08/2004
Convention Eco-mobilier pour le mobilier	01/09/2013
Convention EcoDDS	21/02/2014
Convention Ecosystème pour les DEEE	21/05/2010
Convention DASTRI pour les DASRI	12/12/2013
Convention Récyclum pour les DEEE	19/11/2009

## ➤ LES RÉSULTATS DE VOTRE COLLECTE 2016

### CC DU PAYS ROCHOIS (74)

**250,2 tonnes de DEEE collectées en 2016**



**250,2 tonnes de DEEE collectées en 2016**  
Soit une évolution de **+14,9%**  
par rapport à la collecte 2015



soit **30 978**  
appareils électriques et électroniques



Votre performance  
est de  
**10,4 kg/ha/an**

Votre collectivité fait partie du milieu **Semi-urbain**

Performances nationales par milieu	Performance
Rural (< 70 hab/km <sup>2</sup> )	10,4 kg/ha/an
Semi-urbain (entre 70 et 700 hab/km <sup>2</sup> )	7,6 kg/ha/an
Urbain (> 700 hab/km <sup>2</sup> )	2,7 kg/ha/an



**201 tonnes de matières recyclées**  
**21 tonnes d'autres valorisations (énergétique, matière...)**  
**27 tonnes de matières éliminées en Installations spécialisées**



**332 barils de pétrole évités**  
**1 138 tonnes de CO<sub>2</sub> économisées**  
Soit l'équivalent de : **7 741 milliers de kilomètres**  
parcourus en voiture

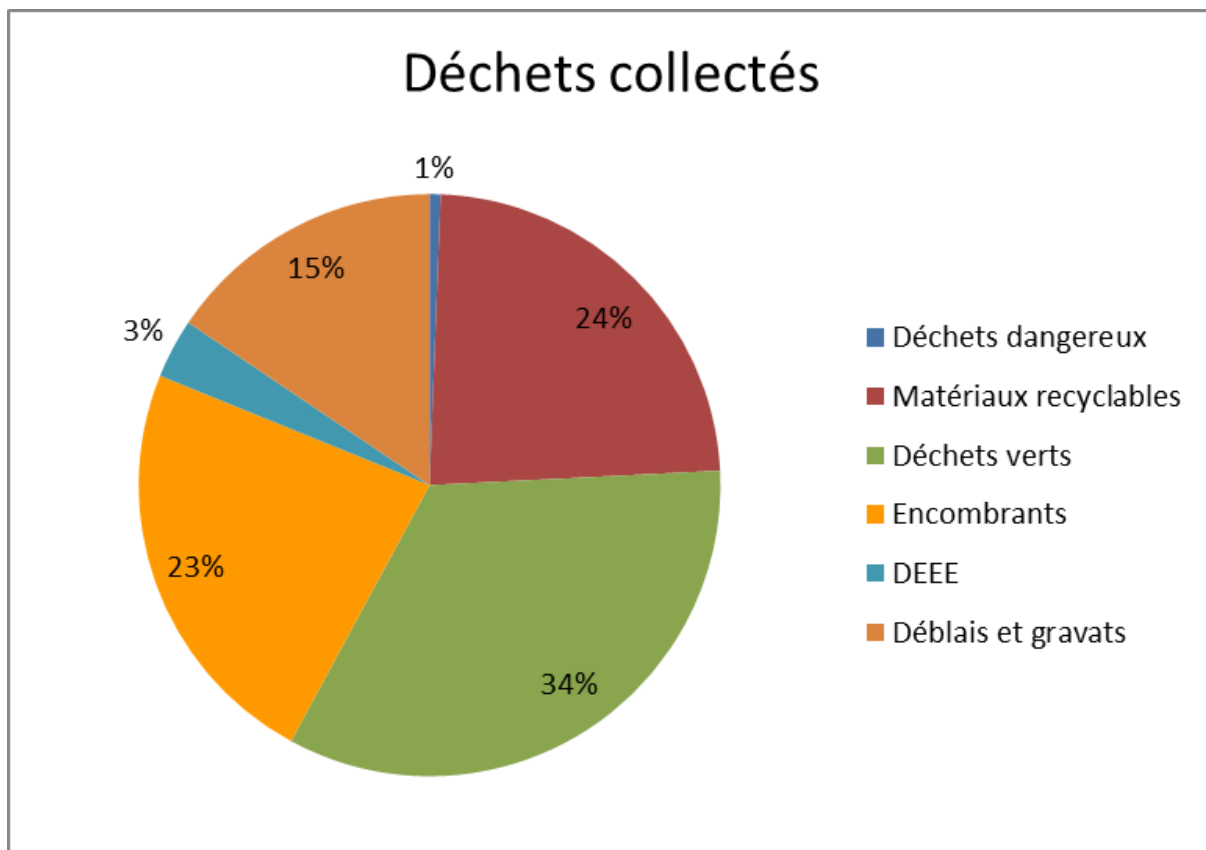
## Les quantités collectées

Le tableau suivant synthétise les tonnages collectés en déchetterie pour l'année 2016 ainsi que la variation par rapport à 2015.

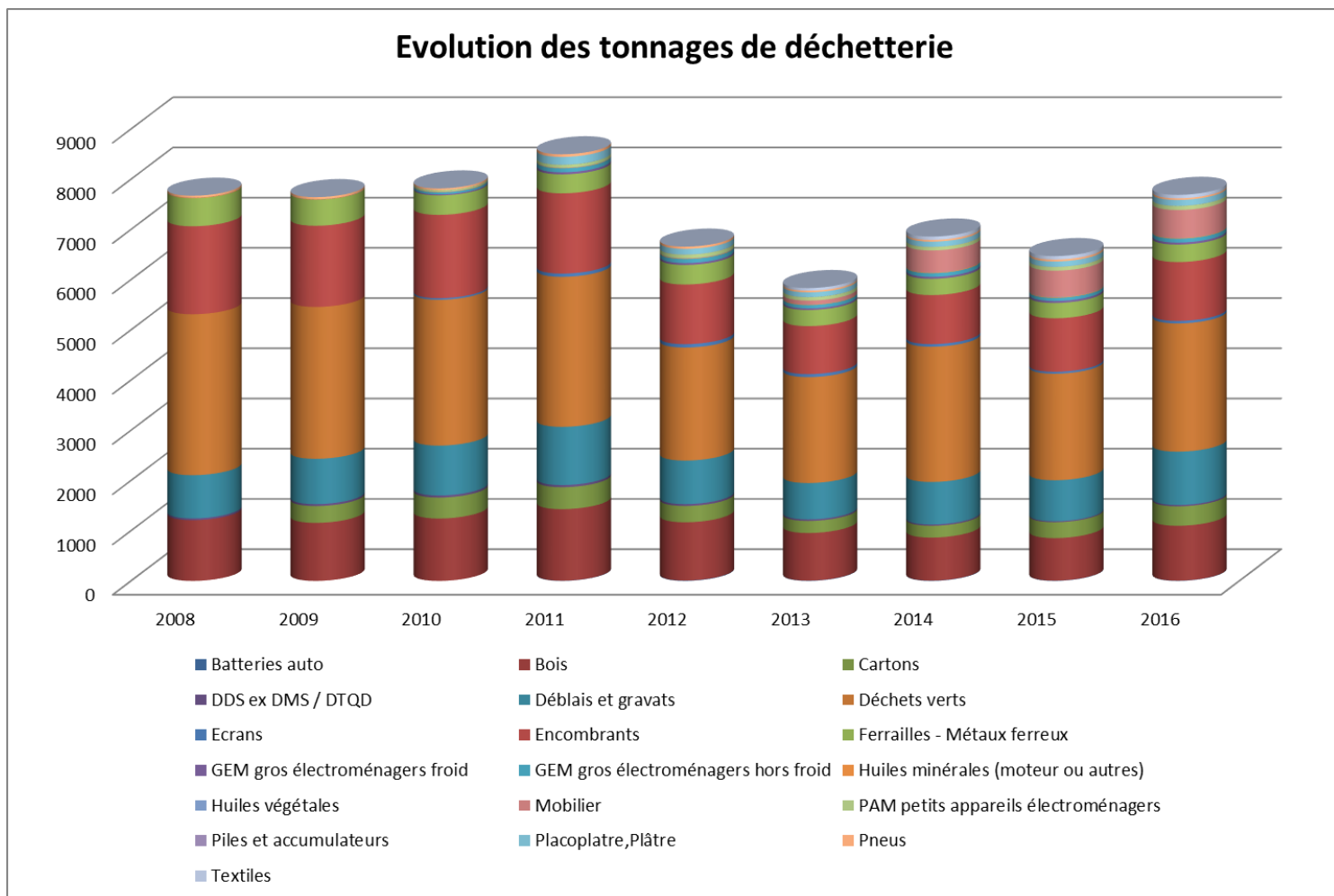
<b>Quantités de déchets acceptés</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>variation en %</b>
Batteries auto	5,6	5,297	-5,4
Bois	847,29	1093	29,0
Cartons	316,69	386,91	22,2
DDS ex DMS / DTQD	20,09	27,551	37,1
Déblais et gravats	816,1	1062,56	30,2
Déchets verts	2120,84	2553,54	20,4
Ecrans	38,9	49,4	27,0
Encombrants	1065,6	1172,76	10,1
Ferrailles - Métaux ferreux	304,76	347,48	14,0
GEM gros électroménagers froid	39,3	40,2	2,3
GEM gros électroménagers hors froid	64,2	78,6	22,4
Huiles minérales (moteur ou autres)	12,72	11,361	-10,7
Huiles végétales	5,688	3,123	-45,1
Mobilier	521,09	555,5	6,6
PAM petits appareils électroménagers	75,3	81,9	8,8
Piles et accumulateurs	2,654	1,518	-42,8
Placoplatre, Plâtre	105,96	117,4	10,8
Pneus	38,18	33,14	-13,2
Textiles	68,81	68,155	-1,0
<b>Total (t)</b>	<b>6 469,77</b>	<b>7 689,40</b>	<b>18,9</b>

En 2016, la Communauté de Communes Arve et Salève a fermé sa déchetterie pendant 6 mois pour la rénover. Durant cette période une partie des administrés de la CCAS a été accueillie en déchetterie du Pays Rochois (7 300 habitants environ).

L'analyse des tonnages de déchetterie pour l'année 2016 en est difficile puisque les variations peuvent s'expliquer en partie par ce surcroît de fréquentation.



Le tableau suivant représente l'évolution des tonnages collectés en déchetterie depuis 2008.



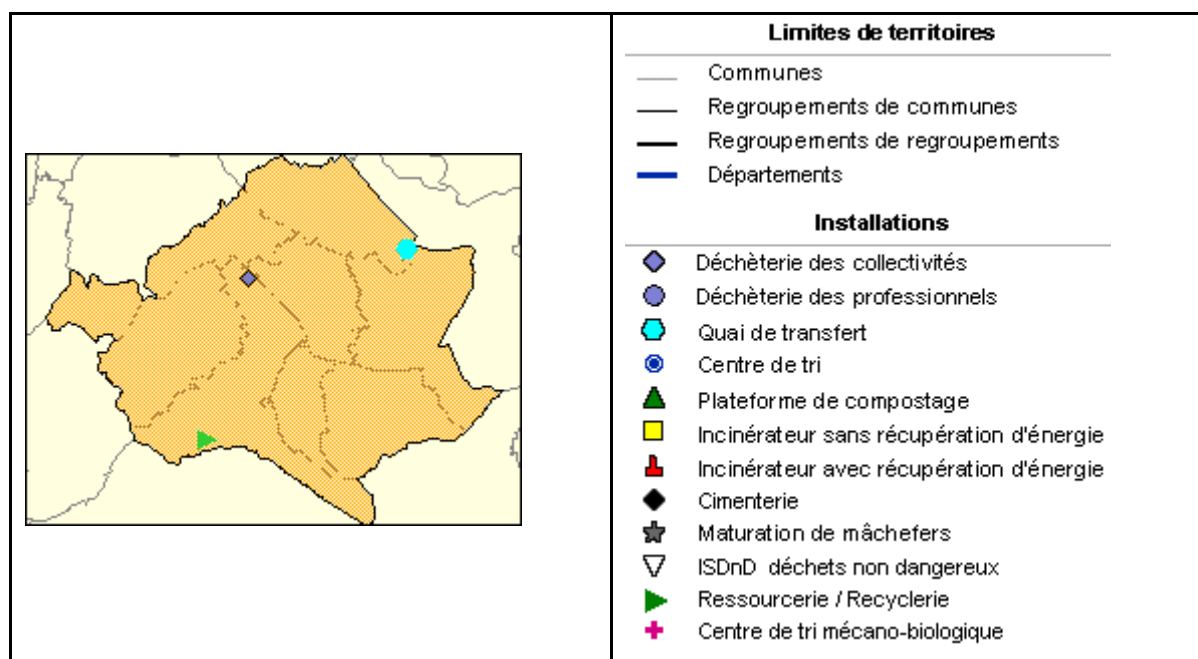


### 3. Le traitement

La compétence du traitement des déchets ménagers et assimilés a été transférée au SIDEFAGE, les ordures ménagères sont livrées au quai de transfert de Saint Pierre en Faucigny et prises en charge pour le transfert et le traitement sur l'usine de valorisation énergétique de Bellegarde sur Valserine.

Les déchets verts collectés en déchetterie intercommunale sont transférés à Perrignier pour y être compostés.

#### Localisation des unités de traitement



#### ***Installations utilisées en 2016 dont l'EPCI n'est pas maître d'ouvrage***

Type d'installation	Commune / site	Mode de gestion	Maître d'ouvrage	Date d'ouverture
Compostage	Perrignier - ZA Les Bougeries	Gestion privée	COMPOSTIERE DE SAVOIE - TERRALYS	01/11/1998
Incinérateur	Bellegarde-sur-Valserine - ZI Arlod	Contrat de service	SIDEFAGE	01/02/1998
Ressourcerie / Recyclerie	Roche-sur-Foron (La) - ALPABI	Gestion privée	ALPABI	01/09/2003

## Détail du traitement : nature, valorisation, capacité et tonnage

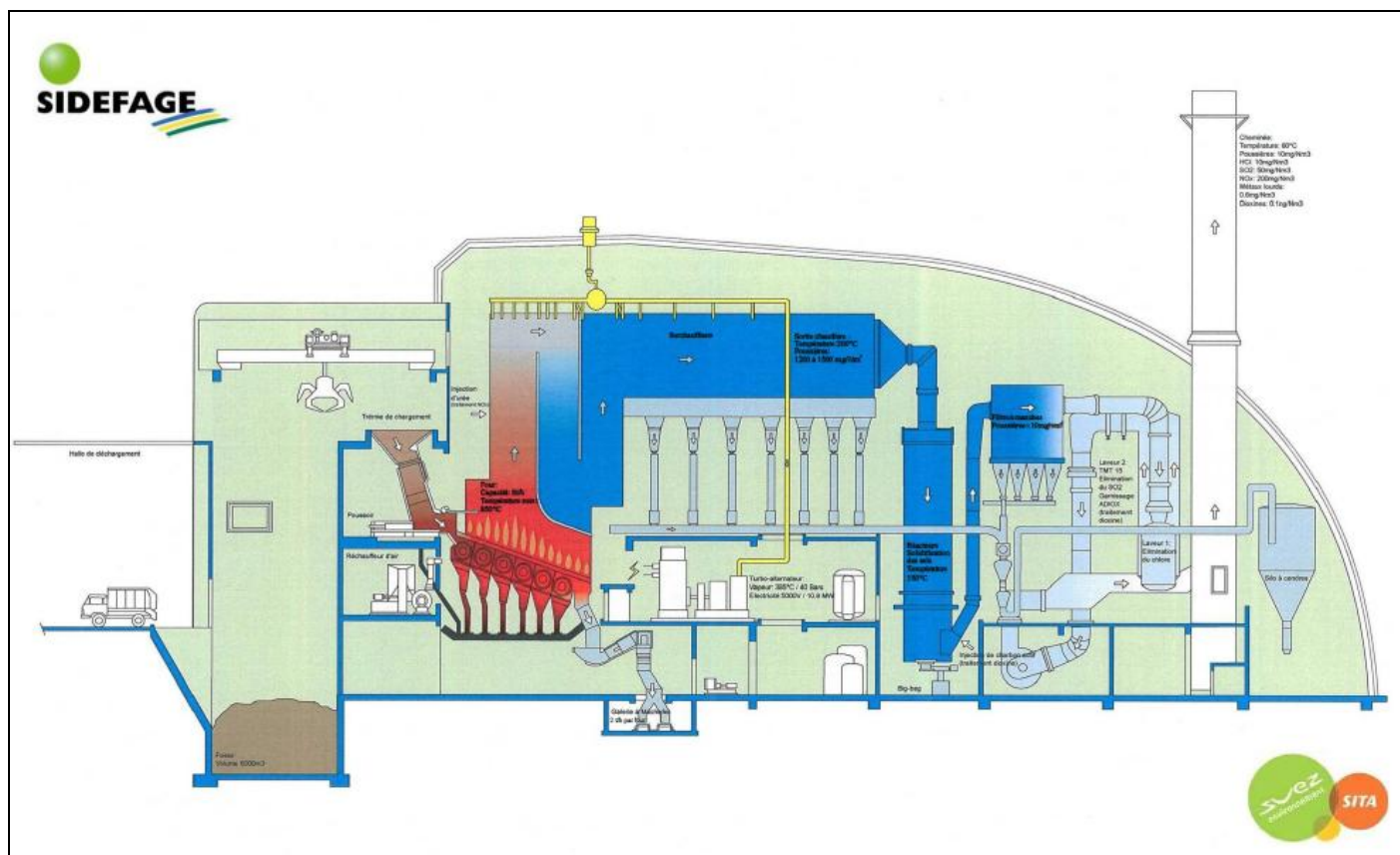
Les ordures ménagères collectées par les services de la Communauté de Communes du Pays Rochois sont déchargées au quai de transfert de Saint Pierre en Faucigny sous maîtrise d'ouvrage SIDEFAGE.



Après avoir été pesés, les déchets sont compactés dans des caissons qui sont acheminés par la route à Etrembières où ils seront chargés sur un train à destination de l'usine de valorisation énergétique de Bellegarde sur Valserine.



Les déchets sont déchargés dans la fosse de réception de l'usine pour y être repris par un grappin muni d'un peson, opération réalisée « manuellement » par un opérateur. S'en suit le processus d'incinération dans un four dont les fumées sont captées pour être retraitées. La chaleur de ces fumées permet la production d'électricité par un turbo-alternateur.



***Schéma de principe de l'usine de valorisation énergétique de Bellegarde***

## 4 La prévention

La diminution des tonnages d'ordures ménagères collectés résulte d'un changement des comportements des citoyens. Pour sensibiliser les habitants du Pays Rochois, la CCPR mène des actions de prévention conjointement avec le SIFAGE qui a une équipe d'ambassadeurs du tri.

En mars 2016, la CCPR a recruté une chargée de prévention des déchets afin de déployer son programme local et de mettre en œuvre des actions ciblées

Des ateliers ont été animés lors des événements nationaux liés aux déchets et au développement durable :

- Semaine du compostage (avril)
- Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD - juin)
- Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD – novembre)

La prévention passant par la communication et la sensibilisation du public, des réunions publiques sur les thématiques du compostage ont été organisées.

La chargée de prévention a produit des flyers, des guides techniques pour favoriser le geste de tri et de compostage (individuel, partagé, lombricompostage).

### 4.1 Le compostage

#### 4.1.1 Le compostage individuel

L'opération de promotion du compostage individuel a été lancée par la Communauté de Communes du Pays Rochois en 2010.

Les foyers désireux de produire du compost peuvent s'équiper d'un composteur individuel dont le coût est en partie supporté par la Communauté de Communes du Pays Rochois.

Les composteurs sont mis à disposition des habitants du Pays Rochois sur la base d'une démarche volontaire de leur part et du versement d'une participation financière à hauteur de 15 € par composteur.

Depuis le démarrage de la campagne de promotion du compostage domestique 878 composteurs ont été distribués.

In fine la promotion du compostage domestique a pour but de réduire la part de déchets fermentescibles présentée à la collecte des ordures ménagères et de valoriser les déchets qui peuvent l'être.





Composteur Picumnus 400 litres

Les résultats de caractérisation des OMr du SIDEFAGE montrent une proportion non négligeable de fermentescibles dans notre « poubelle type », environ 23% soit 63 kg / an / hab.

Il est toutefois à noter que l'évolution est positive puisque les caractérisations 2015 montraient 32 % de fermentescibles dans les OMR.

#### 4.12 Le compostage partagé :

Après un premier site pilote réalisé en 2012 à Saint Pierre en Faucigny, un deuxième site de compostage partagé a été installé en 2014 aux immeubles des Chères à La Roche sur Foron à destination d'un ensemble de logements locatifs.

En 2015, un site a été implanté à la résidence « Beau Site » à La Roche sur Foron. De nombreux sites sont en préparation fin 2016 pour une mise en œuvre en 2017.



*Site de compostage partagé du Beau Site*



#### 4.13 Le Lombricompostage

Une opération « Foyers témoins » a été lancée fin 2013 avec 12 familles qui se sont vues dotées d'un lombricomposteur. L'objectif est de tester en situation réelle cette pratique, d'en identifier les difficultés. A l'issue de cette année de test, les élus du Pays Rochois ont décidé de déployer ce mode de compostage en proposant les lombricomposteur à 35 €.

Fin 2016, 18 foyers étaient équipés.



*Lombricomposteur des bureaux de la CCPR*

#### 4.2 La réduction des flux d'OM lors des manifestations

Afin de réduire les flux d'ordures ménagères produits lors de manifestations, le SIDEFAGE propose une mise à disposition gratuite de matériel de tri des déchets.

Les responsables d'association doivent contacter le SIDEFAGE dès que la date de la manifestation est fixée afin de réserver le matériel. Une charte d'utilisation de ce matériel a été rédigée par le Sidefage.



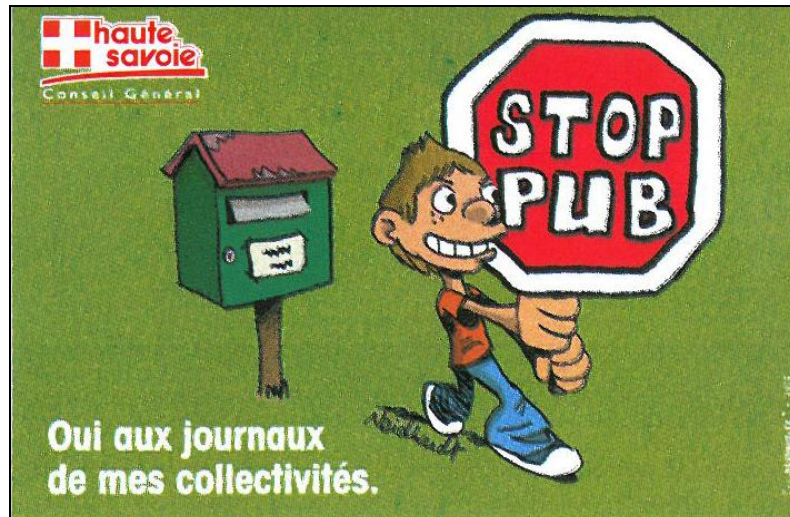
#### 4.3 Distribution de sacs réutilisables

Le SIDEFAGE, dans le cadre de ses missions de communication en faveur du tri des déchets a réalisé des sacs cabas de pré-collecte. Ceux-ci sont disponibles à la Maison de Pays et dans les mairies de la Communauté de Communes du Pays Rochois.



#### 4.4 Opération STOP-PUB

En partenariat avec le Conseil général de Haute-Savoie, l'opération « Stop-pub » mise en place en 2007 se poursuit, des autocollants sont disponibles à l'accueil de la Communauté de Communes du Pays Rochois.



En 2016, le taux de boîtes aux lettres (BAL) équipées d'un stop pub est de 53,4 % (source La Poste) soit une nette évolution par rapport à 2015 puisqu'il y a une progression de 24 points.

Des autocollants ont été distribués dans les boîtes aux lettres non équipés lors de la diffusion des bulletins municipaux. Cette distribution massive est sans doute responsable de la progression du nombre de BAL équipées.



#### 4.5 Exemplarité de la collectivité

La Communauté de Communes du Pays Rochois et ses services ont souhaité être « exemplaires » en matière de gestion des déchets. Des bacs de tri du papier ont été mis en place dans les bureaux de la Maison de Pays depuis janvier 2007.

La collecte du papier, des cartons à la Maison de Pays, dans les écoles maternelles et au centre de loisirs est effectuée par l'entreprise d'insertion ALVEOLE une fois par semaine. Ces déchets sont ensuite envoyés à la déchetterie pour être triés et valorisés.

Les cartouches d'encre des imprimantes et photocopieurs sont collectées séparément pour être retraitées.



## CHAPITRE II : LES INDICATEURS FINANCIERS

### 1. MONTANTS PERCUS

	TEOM	REOM	Redevance spéciale (professionnels)
Montants perçus en € HT	-	1 998 062,63	310 372,48

	Budget général	Contribution des CC ou des communes	Autres recettes		
			Recettes industrielles : ventes, prestations	Soutien à la valorisation des organismes agréés	Subventions : fonctionnement, aide à l'emploi, communication
Montants perçus en € HT	-	-	100 134,25	35 361,65	58 904

### 2. LES COÛTS DE SERVICE

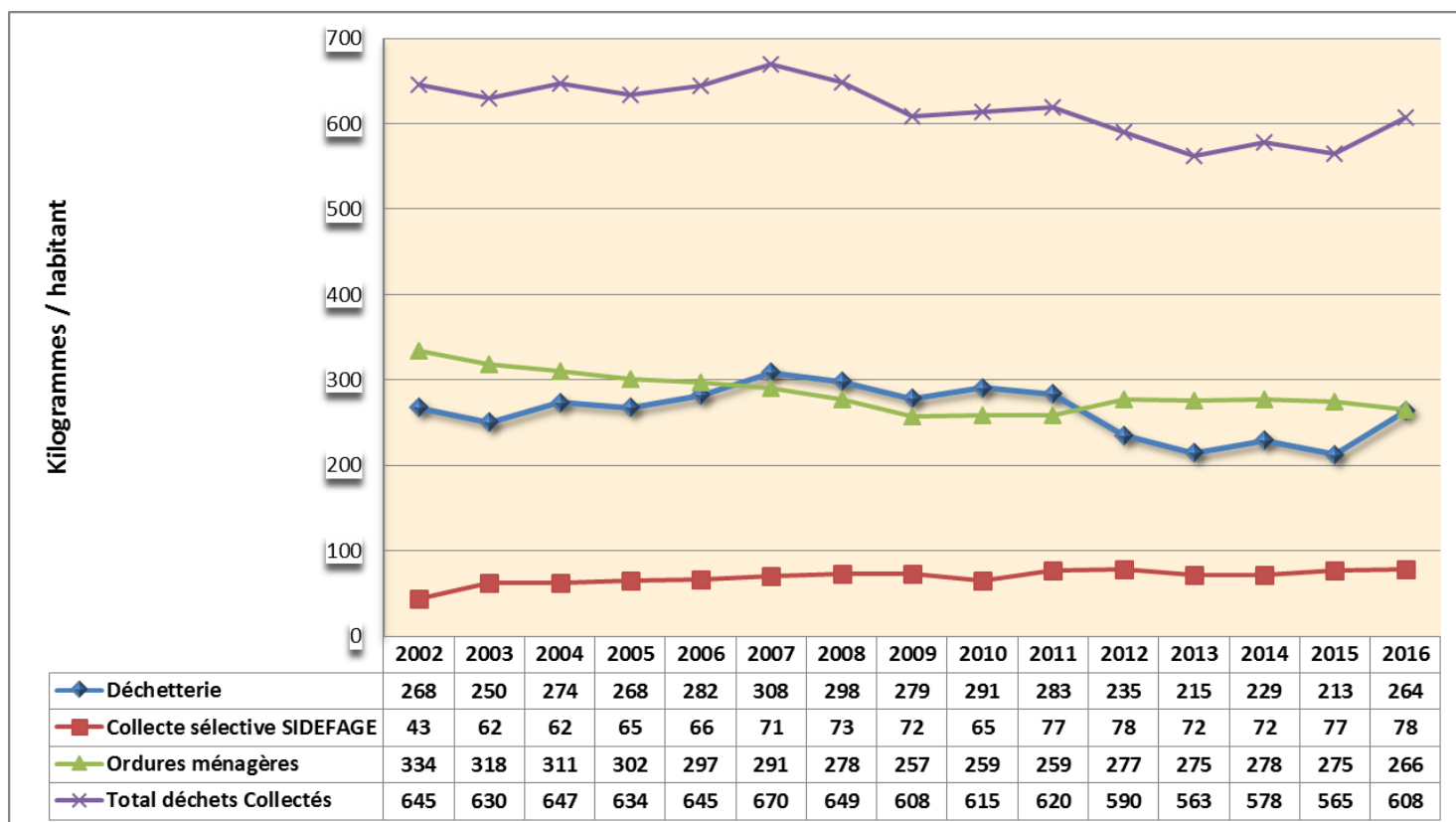
Le tableau ci-après synthétise les coûts afférents au service déchets en détaillant les coûts de la collecte et du traitement pour les deux modes de collecte, les coûts des opérations de collecte sélective et les coûts de gestion de la déchetterie.

## Coût global 2016

		Population DGF 2016: 27417									
		Ordures Ménagères			Collecte sélective	Déchetterie	Prévention	DASRI	Total	Variation 2015/2016	
Coûts	<b>Collecte</b>	PAP	AV	Total							
	Personnel	186 780 €	33 960 €	220 740 €		153 849 €	21 912 €		396 501 €	8,8%	
	Véhicules / Prestation	63 980 €	81 209 €	145 188 €		0 €			145 188 €	-9,6%	
	Matériels et Bâtiments	37 115 €	76 642 €	113 758 €	49 869 €	68 600 €	3 802 €	2 000 €	238 029 €	5,3%	
	<b>Traitement</b>										
	Transfert et Valorisation		1 024 609 €			312 219 €		0 €	1 336 828 €	5,7%	
	Entretien Décharge		3 947 €						3 947 €	-1,6%	
	Dépenses Fonctionnelles		248 211 €			13 370 €	3 912 €	0 €	265 493 €	3,7%	
	recette de vente de matériau / composteurs/ location de bacs	-11 780 €		-11 780 €		-34 662 €	1 495 €		-56 728 €	-38,0%	
	Redevance		43 300 €						43 300 €	30,3%	
	CCAS refacturation prestation					-65 472 €			-65 472 €		
	Participation Sidefage		29 502 €		0 €	4 751 €			34 253 €	3,1%	
	soutien des eco-organismes					-35 362 €			-35 362 €		
	subvention SIDEFAGE "bon trieur"				-54 804 €				-54 804 €	6,1%	
	<b>Total</b>		1 805 694 €			-4 935 €	417 293 €	31 121 €	2 000 €	<b>2 251 173 €</b>	<b>2,6%</b>
<b>Tonnages</b>		4 349 T	2 934 T	7 283 T	2 146 T	7 690 T		0,41T	17 120 T	8,1%	
Coût / hab	<b>Collecte</b>										
	Personnel	6,81 €	1,24 €	8,05 €	0,00 €	5,61 €	0,80 €		14 €		
	Véhicules / Prestation	2,33 €	2,96 €	5,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		5 €		
	Matériels et Bâtiments	1,35 €	2,80 €	4,15 €	1,819 €	2,50 €	0,14 €		9 €		
	<b>ss-total collecte / hab</b>	<b>10,50 €</b>	<b>7,00 €</b>	<b>17,50 €</b>	<b>1,819 €</b>	<b>8,11 €</b>	<b>0,94 €</b>	<b>0 €</b>	<b>28 €</b>		
	<b>Traitement</b>										
	Transfert et Valorisation		37,37 €		0,00 €	11,39 €	0,00 €	0,00 €	49 €		
	Entretien Décharge		0,14 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €		0 €		
	<b>ss-total traitement / hab</b>		<b>37,52 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>11,39 €</b>	<b>0,00 €</b>				
	Dépenses Fonctionnelles		9,05 €		0,00 €	0,49 €	0,14 €	0,00 €	10 €		
	Redevance		1,58 €						2 €		
	Participation Sidefage		1,08 €			0,17 €	0,00 €		1 €		
<b>Total</b>		<b>65,86 €</b>			<b>-0,18 €</b>	<b>15,22 €</b>	<b>1,14 €</b>	<b>0,07 €</b>	<b>82 €</b>	0,1%	
Coût / T	<b>Collecte</b>										
	Personnel	42,95 €	11,57 €	30,31 €	0,00 €	20,01 €	1,28 €		23 €		
	Véhicules / Prestation	14,71 €	27,68 €	19,93 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		8 €		
	Matériels et Bâtiments	8,53 €	26,12 €	15,62 €	23,24 €	8,92 €	0,22 €		14 €		
	<b>ss-total collecte / Tonne</b>	<b>66,19 €</b>	<b>65,37 €</b>	<b>65,86 €</b>	<b>23,24 €</b>	<b>28,93 €</b>	<b>1,50 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>46 €</b>		
	<b>Traitement</b>										
	Transfert et Valorisation		140,68 €		0,00 €	40,60 €	0,00 €	0,00 €	78 €		
	Entretien Décharge		0,54 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €		0 €		
	<b>ss-total traitement / Tonne</b>		<b>141,22 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>40,60 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>78 €</b>		
	Dépenses Fonctionnelles		34,08 €		0,00 €	1,74 €	0,23 €		16 €		
	Redevance		5,95 €						2,53 €		
	Participation Sidefage		4,05 €			0,62 €	0,00 €		-3 €		
<b>Total</b>		<b>247,92 €</b>			<b>-2,30 €</b>	<b>54,26 €</b>	<b>1,82 €</b>		<b>131 €</b>	-11,7%	
<b>Investissement 2016</b>		177 506 €	13 641 €	191 147 €	37 964 €	128 258 €	884 €	0 €	358 253 €		
Subvention SIDEFAGE (CSE)					0 €						

## CHAPITRE III : SYNTHÈSE

Les tableaux et graphiques ci-après synthétisent et comparent les données du Pays Rochois avec les données départementales, régionales et nationales. Ces résultats permettent d'évaluer les performances du service mis en place sur le territoire du Pays Rochois.



L'année 2016 est marquée par une hausse des tonnages de la déchetterie, hausse liée à l'accueil d'environ 7 000 habitants supplémentaires venant la communauté de communes voisine. Cette hausse n'est pas imputable aux habitants du Pays Rochois et ne reflète pas la réalité du territoire.

Il est à noter la baisse du ratio de production des ordures ménagères et la hausse de la collecte sélective.

Les actions du service doivent permettre l'atteinte des objectifs de réduction des déchets demandés par le Grenelle de l'environnement. Le déploiement des points d'apport volontaire de tri doit être poursuivi, ainsi que les actions de prévention pour faire baisser durablement les tonnages d'ordures ménagères collectées.